



BNP PARIBAS

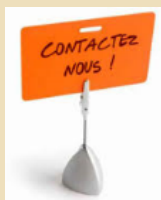
Janvier 2016

Heures supplémentaires

Vos **élus Cfdt** vous rappellent que si vous êtes amenés à effectuer des heures supplémentaires, vous devez les déclarer auprès de votre manager.

En accord avec votre hiérarchie, ces heures vous seront payées ou seront récupérées.

Un problème ?



Vos représentants Cfdt Lyon Ouest

Magali FRAILLON
06 66 79 64 40

Pierre-Marie PEY
06 64 01 69 31

Jacqueline MARTINEZ
04 72 77 03 14

J-S BERBERIAN
04 78 30 33 74

J-Luc MANAUDOU
06 65 67 98 75

Benjamin TARRIDE
06 66 13 04 63

Julie LEQUEUX
06 60 68 60 35



Lyon Ouest Délégation du Personnel

L'INFORMATION DE VOS ÉLUS

• Incitations Commerciales & 1er quadrimestre

- Si vous êtes en poste depuis plus de 24 mois = le calcul du montant versé au 1er quadrimestre se basera sur la moyenne des commissions perçues sur les 8 derniers trimestres ((commissions perçues x 8) / 3))



• Si vous êtes sur votre poste entre 12 et 24 mois = le calcul du montant versé au 1er quadrimestre se basera sur la moyenne des commissions perçues sur les 4 derniers trimestres ((commissions perçues x 4) / 3))

- Si vous êtes en poste depuis moins de 12 mois = le calcul du montant versé au 1er quadrimestre sera 100% de votre montant métier (montant métier à 100%/3)

Cas particulier des salariés ayant eu un MC13 dans le cadre de Préférence Client il y a moins de 12 mois mais restés dans la même agence avec le même fonds de commerce :



La Cfdt a demandé que la base de calcul la plus favorable soit retenue !
Un problème ? Contactez nous !

• Incitations commerciales & Conseillers Spécialisés

Le montant métier référence est de 4800€ à 100% pouvant aller jusqu'à 150% soit 7200€

Les notations seront faites par les DIE des entités d'affectation.

• Auto-mission



Si, dans le cadre de votre mission, vous êtes amené à vous déplacer pour raisons professionnelles avec votre véhicule personnel, vous pouvez bénéficier de l'assurance de l'entreprise via un contrat d'auto-mission.

Ainsi, vous-même et votre véhicule seront couverts par la banque.

La Cfdt a demandé que soit généralisé le contrat d'auto-mission pour tous les salariés susceptibles d'utiliser leur véhicule personnel à des fins professionnelles.

Il vous appartient d'en faire la demande auprès du RH, vos représentants Cfdt peuvent vous aider dans votre démarche.

Contactez nous !